

**Province de Québec  
Conseil municipal de la Municipalité de  
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !**

Le lundi 6 mai 2024

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 6 mai à 20h tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand  
Monsieur Richard Bossé  
Monsieur Patrick Beaulieu  
Monsieur Roberto Pelletier  
Monsieur Frédéric Beaulieu  
Monsieur Normand Lizotte

Assiste également à la séance du conseil, Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

**1- Mot de bienvenue**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

**2- Conformité du quorum**

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

**3- Adoption de l'ordre du jour**

**PROJET ORDRE DU JOUR**

**1- MOT DE BIENVENUE**

**2- CONFORMITÉ DU QUORUM**

**3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

4.1 Réunion du 2 avril 2024

4.2 Réunion extraordinaire du 17 avril 2024

4.3 Réunion extraordinaire du 30 avril 2024

**5- SUIVI DES DOSSIERS :**

**6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**

6.1 Approbation des comptes et des déboursés

**7- CORRESPONDANCE :**

**8- AFFAIRES FINANCIÈRES :**

8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ ALZHEIMER  
BAS-SAINT-LAURENT

8.2 DEMANDE DE COMMANDITE SOCCER DÉGELIS

8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 447 DÉCRÉTANT  
UN EMPRUNT DE 57 100 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS  
DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NUMÉROS 392 (LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE  
CASERNE DE POMPIERS)

8.4 DEMANDE DE REMBOURSEMENT TAXES PAYÉES EN  
TROP

8.5 RÉOLUTION – VENTE TERRAIN RUE PELLETIER LOT  
6 387 214

8.6 SOUMISSION – ACHATS DE FLEURS

**9- GREFFE ET ORGANISATION :**

9.1 LETTRE D'APPUI AU CARREFOUR 50 + DU QUÉBEC

9.2 RÉOLUTION POUR LE MOIS DE LA SCLÉROSE EN  
PLAQUES ET SOLlicitation D'UN DON

9.3 RESOLUTION POUR ACCEPTER LE RAPPORT FINANCIER  
2023 DE LA RIDT

**10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

**11- TRAVAUX PUBLICS :**

11.1 AUTORISATION POUR LE CHEMFLOU FERRIQUE

11.2 RÉOLUTION POUR PERMISSION DE VOIRIE ET ACCÈS  
AU RÉSEAU DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**12- URBANISME :**

**13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :**

13.1 RÉOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUVELLEMENT  
ADHÉSION ANNUEL APLM-BSL 2024

13.2 RÉOLUTION POUR ACCEPTER L'INSCRIPTION À LA  
RENCONTRE POUR ASSOCIATION PROFESSIONNEL  
LOISIRS BAS - SAINT-LAURENT

13.3 RÉSOLUTION – PROGRAMME DE VALORISATION À LA  
LECTURE ET L'ÉCRITURE

13.4 AUTORISATION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN  
MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET PLEIN AIR (PAFILR)

13.5 RÉSOLUTION D'AUTORISATION POUR LA CRÉATION ET  
LA MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MADA

**14- CAMPING DU LAC DÔLE :**

14.1 ADHÉSION 2023-2024 CAMPING QUÉBEC

**15- AFFAIRES DIVERSES :**

**16- PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est donc proposé par madame Johanny Morneau-Briand appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

-ADOPTÉ-

**4- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX**

**4.1 RÉUNION DU 2 AVRIL 2024;**

**a) Dispense de lecture :**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

**b) Commentaires et/ou corrections :**

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Normand Lizotte, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 avril 2024 soit adopté et que Madame la mairesse et Madame la directrice générale/greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

**4.2 RÉUNION DU 17 AVRIL 2024;**

**a) Dispense de lecture :**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

**b) Commentaires et/ou corrections :**

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Roberto Pelletier, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 avril 2024 soit adopté et que Madame la mairesse et Madame la directrice générale/greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

**4.3 RÉUNION DU 30 AVRIL 2024;**

**a) Dispense de lecture :**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

**b) Commentaires et/ou corrections :**

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 30 avril 2024 soit adopté et que Madame la mairesse et Madame la directrice générale/greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

**5- SUIVI DES DOSSIERS :**

- Johanny Morneau-Briand : Rencontre avec bénévoles de la bibliothèque la semaine passée, aménagement + achat de livre 850.00\$, consultation public tenue le 27 avril 5 résident ont participés, phase 1 questionnaire en ligne pour aller chercher plus de gens possible.
- Normand Lizotte : RIDT rencontre la semaine passée faire mention aux citoyens qu'ils ont des pièces de rechange pour bac brisés (roue, couvercle) RIDT encore dans les appels d'offre pour le contrat du ramassage des bacs et discussion sur les fosses non conformes.
- Mélissa Lord : Rencontre à la MRC, présentation de monsieur Jean-Philippe Mainville de L'ARTELLE, il est le maillage entre aspirant producteur de toutes sortes et agriculteurs. Si un agriculteur est dans une impasse, ce peut-être une solution de sortie pour l'entrepreneur en agriculture.  
Remise des prix du OSE
  - 1) Patrick Nolet – Création d'entreprise
  - 2) Karine Gagnon – Faire affaire ensemble
  - 3) Jean-Philippe Bérubé (Chiro Dégelis) – RéussitePlan climat 9 millions pour l'élaboration au Bas-Saint-Laurent. Modification de la règlementation pour la moule Zébrées (entente municipal... Auclair et Lejeune débarque du projet. Vérifier pour subvention PRIMA avec MAMH (St-Elzéard ont eu une subvention pour aménager sentier). Saint-Louis est intéressé par la journée de la famille. Invitation à un brunch avec la députée.

## **6- APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES**

### **6.1 APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES MUNICIPALITE :**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0034**

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 30 avril 2024 et d'autoriser le paiement à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **124 368.59 \$** et de salaire net de **33 102.66 \$**

-ADOPTÉE-

## **7- CORRESPONDANCE**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de la correspondance, la directrice générale fait un bref compte rendu.

## **8- AFFAIRES FINANCIÈRES :**

### **8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ ALZHEIMER BAS-SAINT-LAURENT**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0035**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande d'aide financière présentée par la société Alzheimer Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** la société Alzheimer Bas-Saint-Laurent organise la 17<sup>ième</sup> édition de la marche pour l'Alzheimer qui se tiendra à Rimouski, le samedi 25 mai et à Matane, le dimanche 26 mai 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**il propose une catégorie pour les donateurs « Prestige »

- Étoile 5 000 \$
- Diamant 2 500 \$
- Platine 1 000 \$
- Or 750 \$
- Argent 500 \$
- Bronze 250 \$

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accepter la demande d'aide financière présentée par société Alzheimer Bas-Saint-Laurent au montant de 100.00 \$.

-ADOPTÉE-

## **8.2 DEMANDE DE COMMANDITE SOCCER DÉGELIS**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0036**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande de commandite de soccer Dégelis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière a pour but de poursuivre leurs objectifs d'augmenter le nombre de jeunes (229 en 2023) et de développer leur talent tout en gardant un esprit de camaraderie pour tous les joueur(euse)s en provenance de tout le Témiscouata

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par Madame Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accepter la demande commandite de soccer Dégelis au montant de 100.00 \$.

-ADOPTÉE-

## **8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 447 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 57 100 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉROS 392 (LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS)**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0037**

**ATTENDU QUE** sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 392 (la construction d'une nouvelle caserne de pompiers), un solde non amorti de 2 855 000 \$ sera renouvelable le 26 août prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant ;

**ATTENDU QUE** les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci haut mentionné sont estimés à la somme de 57 100 \$;

**ATTENDU QU'**il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 30 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**ATTENDU QUE** tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! adopte la règlement numéro 447 décrétant un emprunt de 57 100 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéros 392 (la construction d'une nouvelle caserne de pompiers)

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 57 100 \$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 57 100 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

-ADOPTÉE-

#### **8.4 DEMANDE DE REMBOURSEMENT TAXES PAYÉES EN TROP**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0038**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande du matricule 9381-67-8089 pour un remboursement de taxes payées en trop ;

Il est proposé par Madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! d'accepter la demande de remboursement du matricule 9381-67-8089 au montant de 3 117.83 \$.

-ADOPTÉE-

#### **8.5 RÉSOLUTION – VENTE TERRAIN RUE PELLETIER LOT 6 387 214**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0039**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande de monsieur Mathieu Malenfant pour acheter un terrain dans le nouveau développement de la rue Pelletier;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 08-20-9134 adoptée le 24 août 2020 autorisait la vente de tous les terrains du nouveau développement de la rue Pelletier et que cette dernière mentionne toutes les conditions que les futurs acheteurs doivent respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Mathieu Malenfant est intéressé à acheter le terrain portant le numéro **6 387 214**, qu'il a une superficie de 16 200.75 pieds carrés totale et que le prix de vente du terrain du nouveau développement de la rue Pelletier est de 1 dollar du pied carré;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité accepte la vente de ce terrain au montant de 16 200.75 \$ plus taxes ;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de vendre à monsieur Mathieu Malenfant le terrain portant le numéro de cadastre **6 387 214** qui est situé dans le nouveau développement de la rue Pelletier au montant de **16 200.75 \$** plus les taxes applicables et ainsi d'autoriser madame Mélissa Lord, mairesse et madame Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

-ADOPTÉE-

## **8.6 SOUMISSION – ACHATS DE FLEURS**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0040**

**CONSIDERANT** la demande de soumission pour les jardinières et décoration florale pour notre municipalité 2024

**CONSIDERANT QUE** nous avons reçu qu'une seule soumission < Des Serres de l'Avenir > à Saint-Elzéar ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu appuyé par Madame Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission des Serres de l'Avenir pour l'achat de 25 jardinières de ville et de fleurs et canna à intégrer dans 4 gros pots sur pied ainsi que 4 balconnières au montant de 2 105.00\$ plus les taxes applicables.

-ADOPTÉE-

## **9- GREFFE ET ORGANISATION :**



## **9.1 LETTRE D'APPUI AU CARREFOUR 50 + DU QUÉBEC**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0041**

**ATTENDU QUE** les activités organisées par le club 50 ans et plus de Saint-Louis-du-Ha! Ha! anime notre communauté, et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social;

**ATTENDU QUE** les activités du club 50 ans et plus offertes aux aînés de Saint-Louis-du-Ha! Ha! sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! considère que le maintien des activités du Club 50 ans et plus de Saint-Louis-du-Ha! Ha! sont essentielles et s'intègrent dans sa politique envers les familles et les aînés;

**ATTENDU QUE** la population des 65 ans et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité;

**ATTENDU QUE** depuis quelques années, le gouvernement du Québec a multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre, ce qui se traduit par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus les bénévoles aînés à s'impliquer;

**ATTENDU QUE** de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50 + du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien;

**ATTENDU QUE** nous considérons les 138 clubs 50 ans et plus affiliés au Carrefour 50 + du Québec et déployés sur tout le territoire des régions Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux;

**ATTENDU QUE** le Carrefour 50 + du Québec, avec l'appui du club 50 ans et plus de Saint-Louis-du-Ha! Ha! demande au gouvernement provincial un financement récurrent en soutien aux clubs 50 ans et plus.

**SUR LA PROPOSITION** de monsieur, Normand Lizotte, conseiller

**APPUYÉE par** monsieur, Richard Bossé, conseiller

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil municipal d'autoriser madame Mélissa Lord, mairesse à signer, au nom de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! une lettre d'appui au Carrefour 50 + du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec ; qu'une copie de cette lettre soit transmise à monsieur Guy Ouellet du club 50 ans et plus de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et à Mme Maïté Blanchette-Vézina, Ministre régionale de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ; qu'une copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.

**-ADOPTÉE-**

## 9.2 RÉSOLUTION POUR LE MOIS DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES ET SOLLICITATION D'UN DON

### RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0042

**CONSIDÉRANT QUE** chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

**CONSIDÉRANT QUE** la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

**CONSIDÉRANT QUE** SP Canada - Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

**CONSIDÉRANT QUE** les programmes et services offerts par SP Canada - Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif ultime de SP Canada - Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseil municipal et résolu unanimement

**DE DECRETER QUE** le mois de mai est le mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada - Division du Québec

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par Monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accepter la demande de don pour à la cause que défend SP Canada - Division du Québec au montant de 100.00 \$.

-ADOPTÉE-

### **9.3 RESOLUTION POUR ACCEPTER LE RAPPORT FINANCIER 2023 DE LA RIDT**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0043**

**CONSIDERANT** le dépôt des états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata au 31 décembre 2023

**CONSIDERANT QUE** ces derniers doivent être adoptés par toutes les municipalités membre de la RIDT;

Il est proposé par Madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que les états financiers de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2023 soient et sont acceptés tel que déposés.

-ADOPTÉE-

### **10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

### **11- TRAVAUX PUBLICS :**

#### **11.1 AUTORISATION POUR LE CHEMFLOU FERRIQUE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0044**

**CONSIDERANT** la réception d'une soumission pour le chemflou ferrique de « LES ENTREPRISES CAMILLE OUELLET » qui fait la réparation et l'entretien pour nos eaux usées ;

**CONSIDERANT QUE** selon son estimation, nous aurions besoin d'environ 13 500 kg de chemflou ferrique cette année;

**CONSIDERANT QUE** le coût est au montant de 0.64 \$ du kg plus taxes plus livraison;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à accepter la soumission proposée par « LES ENTREPRISES CAMILLE OUELLET » et à payer un montant de 11 540.00 \$ plus taxes et livraison comprise.

-ADOPTÉE-

#### **11.2 RÉSOLUTION POUR PERMISSION DE VOIRIE ET ACCÈS AU RÉSEAU DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0045**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports du Québec ;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024, et qu'elle autorise madame Marie-Josée Corbin, directrice générale à signer les permis .

-ADOPTÉE-

## **12- URBANISME :**

## **13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :**

### **13.1 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUVELLEMENT ADHÉSION ANNUEL APLM-BSL 2024**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0046**

**CONSIDÉRANT** la réception du renouvellement adhésion annuel APLM-BSL 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de l'adhésion est de 100.00\$ annuellement;

Il est proposé par Madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le renouvellement de l'adhésion annuel APLM-BSL 2024 au montant de 100.00 \$.

-ADOPTÉ-

### **13.2 RÉOLUTION POUR ACCEPTER L'INSCRIPTION À LA RENCONTRE POUR ASSOCIATION PROFESSIONNEL LOISIRS BAS - SAINT-LAURENT**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0047**

**CONSIDÉRANT** la réception pour l'inscription à la rencontre organisé par APLM-BSL le 9 mai prochain à la Maison de la culture, salle Bon-Pasteur à Rivière-du-Loup ;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation est gratuite, mais un frais de 20.00\$ est demandé pour le dîner,

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Richard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'inscription de madame Diane Bossé à la rencontre organisé par APLM-BSL le 9 mai prochain et de déboursier un montant de 20.00\$ pour le dîner.

-ADOPTÉ-

### **13.3 RÉOLUTION – PROGRAMME DE VALORISATION À LA LECTURE ET L'ÉCRITURE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0048**

**ATTENDU QU'**il y a présentement un appel à projet 2024 par la MRC du Témiscouata dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles en valorisation de la lecture et de l'écriture;

**ATTENDU QUE** la bibliothèque est sous l'égide de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le but du projet favorisera les liens de la bibliothèque avec la communauté louisienne;

Il est proposé par Madame Johanny Morneau-Briand appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents de présenter un projet dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles en valorisation de la lecture et de l'écriture au montant maximal de 2000 \$ et d'autoriser madame Diane Bossé à signer tous documents au nom de la municipalité.

-ADOPTÉ-

### **13.4 AUTORISATION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET PLEIN AIR (PAFILR)**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0049**

**CONSIDÉRANT QUE** Le Fond d'assurance des municipalités du Québec, nous oblige à installer une clôture de maille de chaîne galvanisé de 6 pieds de haut pour l'abri des joueurs et installer un filet de protection au-dessus de l'arrêt balle;

**CONSIDÉRANT QUE** Diane Bossé pourrait faire une demande au Programme initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et plein air (**PAFILR**) à Loisirs et sport Bas-Saint-Laurent pour remboursement du coût total avant taxes pour une maximum de 9 500\$.

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyée par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal accepte que madame Diane Bossé fasse la demande à Loisirs et sport Bas-Saint-Laurent afin de se conformer à la demande du rapport d'inspection. Et d'autoriser Marie-Josée Corbin, directrice générale à signer tout document se rapportant à cette demande.

-ADOPTÉ-

### **13.5 RÉOLUTION D'AUTORISATION POUR LA CRÉATION ET LA MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MADA**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0050**

**CONSIDERANT QU'**il était nécessaire de faire une mise à jour de notre politique familiale municipale ainsi que celle concernant la MADA (municipalité amie des aînés);

**CONSIDERANT QU'**il y a eu une aide financière adressée dans le cadre du « Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2023-2024 »;

**CONSIDERANT QUE** nous avons reçu notre lettre d'acceptation le 28 mars 2024;

**CONSIDERANT QU'**il faut adopter une résolution du conseil de la municipalité qui autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA décrivant son mandat dont, notamment, la réalisation (élaboration ou mise à jour) de la politique municipale des aînés et de son plan d'action MADA ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par Madame Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'autoriser madame Diane Bossé pour la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA.

-ADOPTÉE-

### **14. CAMPING DU LAC DÔLE :**

#### **14.1 ADHÉSION 2023-2024 CAMPING QUÉBEC**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0051**

**CONSIDÉRANT** la réception du renouvellement adhésion annuel pour Camping Québec;

Il est proposé par Madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le renouvellement de l'adhésion annuel pour Camping Québec au montant de 395.12 \$ plus taxes.

-ADOPTÉ-

## **15- AFFAIRES DIVERSES :**

### **15.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR RENDRE L'OUTIL DE RÉSERVATION DU CAMPING PLEINEMENT TRANSACTIONNEL**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-05-0052**

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission pour rendre l'outil de réservation du camping pleinement transactionnel par notre fournisseur hébergement site web SYNERGY au montant de 900.00 \$ plus taxes.

-ADOPTÉ-

## **16- PÉRIODE DE QUESTIONS :**

À la période de question, trois personnes a adressé une question aux membres du conseil et cette dernière a été répondu à la satisfaction de l'intervenant.

## **17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21H13.

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Conformément l'article 144 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

---

Mélissa Lord

Mairesse

---

Marie-Josée Corbin

Directrice générale/greffière- trésorière